



Commune de Noréaz

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 31 MAI 2012, A 20.15 H.

<u>Présidence</u> :	M. Jean-Marc Guisolan, syndic
<u>Participants</u> :	58 citoyennes et citoyens
<u>Excusé</u> :	M. Pascal Jeanneret
<u>Scrutateurs</u> :	MM. Bernard Francey, Christophe Brülhart François Trotti, Cédric Guisolan

Au nom du CC, M. Jean-Marc Guisolan déclare ouverte cette assemblée, salue les participants et leur souhaite la bienvenue et prie ses collègues de se présenter et d'indiquer quels sont les dicastères dont ils assument la charge. Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage inséré dans le bulletin d'information. Il précise que ces délibérations feront l'objet d'un enregistrement et que les personnes souhaitant s'exprimer s'annoncent préalablement.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
Ce procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté auprès de l'administration durant les heures d'ouverture ou sur le site internet
2. Comptes 2011
 - a) présentation des comptes
- de fonctionnement

- d'investissement
 - b) rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - c) approbation
3. Investissements 2012
 - Achat d'un bus pour le cercle scolaire
 - Aménagement d'un trottoir
 4. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)
 5. Approbation du Règlement communal relatif à la gestion des déchets
 - 6 Divers

Aucune remarque n'étant formulée, le tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Lecture et approbation

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2011 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens, soit sur le site de Noréaz, soit auprès de l'administration communale.

Mme M.-Antoinette Chatagny demande pourquoi le PV de la dernière assemblée n'est pas édité sur le site internet.

R. Nous sommes tributaires du concepteur internet qui devait l'intégrer au site. Nous allons nous renseigner pour effectuer ce travail nous-mêmes.

Le PV est ensuite soumis au vote et accepté par

51 oui 0 non 7 abst

2. Comptes 2011

- a) **présentation des comptes**
 - de fonctionnement
 - d'investissement

M. le syndic prie M. Sapin de commenter les comptes de l'exercice 2011

Par le biais du bulletin communal, les citoyens ont reçu le détail des comptes annuels. M. Sapin présente les principaux écarts et événements ayant eu une incidence sur ces derniers. Il précise que 2011 est le premier exercice avec le nouveau système de la péréquation financière intercommunale. Malgré le coût important de ce nouveau système de péréquation pour les communes en classe 6 dans l'ancien système, soit plus de CHF 120'000 pour Noréaz. Les comptes de la commune ont bouclé avec un bénéfice de CHF 3'436.71, alors que le budget présentait un déficit de CHF 83'023. Pour le compte de fonctionnement, M. Sapin explique les différences constatées entre le budget et les comptes.

Le conseil communal a décidé d'effectuer des attributions aux réserves de CHF 19'671.

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Le total des investissements de l'exercice 2011 s'élève à CHF 226'360.70.

0. ADMINISTRATION

Achat d'une photocopieuse pour l'administration

Budget	10'000
Coût de l'investissement	9'627
Ecart	373

Conforme au budget.

Subvention pour le plan d'énergie

L'investissement a été comptabilisé lors d'un exercice précédent. Nous avons reçu la subvention plus tard, soit en 2011 pour un montant de CHF 10'040.00.

34. SPORT

Achat d'une tondeuse robot pour le terrain de football.

Budget	25'800
Coût	24'306
Ecart	1'494

6. ROUTES COMMUNALES

Places de parc

Budget	150'000
Investissement 2010	5'924
Investissement 2011	1'465
Report de crédit	142'611

942. IMMEUBLE PATRIMOINE FINANCIER

Construction immeuble

Budget	3'500'000
Investissement 2010	44'019
Investissement 2011	167'003
Report de crédit	3'288'978

Démolition de la ferme

Budget	35'000
Investissement 2010	5'478
Investissement 2011	34'000
Différence	- 4'478

Dépassement de budget provenant de l'expertise que la commune a dû consentir pour la démolition de la ferme.

b) rapport de la commission financière

M. Noël Berger, membre de la commission financière, lit le rapport.

Conformément à l'article 97 al. 1 let. c bis de la loi cantonale sur les communes, la commission financière « *prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général* ».

A cette fin, en date du 21 mai 2012, la commission a examiné les comptes qui lui ont été présentés par Monsieur Réginald Sapin et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

Les réviseurs en charge du mandat n'ont eu aucune remarque à formuler sur la tenue des comptes, tant sur le fond que sur la forme. Ils ont relevé que les comptes annuels étaient conformes aux règles sur la comptabilité des communes et aux principes de la comptabilité publique et ont recommandé leur acceptation.

Selon la commission qui a pu examiner les comptes et poser quelques questions à M. Réginald Sapin, le rapport est le résultat d'un examen complet et approfondi des comptes fait par des professionnels en matière de révision comptable. Cet examen est complet et exact et reflète la réalité économique, financière et comptable de la Commune de Noréaz. En conséquence, la commission préavise favorablement ce rapport et invite l'assemblée à en faire autant et par extension à accepter les comptes 2011.

c) vote (sans le CC)

Aucune question n'étant posée, les comptes 2011 sont approuvés par

52 oui 0 non 1 abst.

M. Le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée, ainsi que la CF pour l'excellent travail effectué lors de cet examen. Il ajoute que la commune se porte bien avec un taux d'imposition à fr. 0.80/fr payé à l'Etat.

3. Investissements

**Achat d'un bus scolaire
75'000.00**

CHF

Suite à l'agrandissement de notre cercle scolaire avec la commune de Prez-vers-Noréaz, nous sommes dans l'obligation d'acquérir un

3^{ème} bus scolaire pour le transport des élèves. Cet investissement s'élève à CHF 75'000.00 et sera entièrement financé par nos liquidités, puis remboursé par la DICS.

**Aménagement d'un trottoir à la route des Arbognes CHF
215'000.00**

Afin de sécuriser les piétons sur la route des Arbognes, le Conseil communal propose d'accepter le crédit de construction d'un trottoir d'un montant de CHF 215'000. Il sera construit sur le côté droit de la route en direction des Arbognes, débutera à la poste et aura une longueur de 150 mètres.

Les canalisations sous la route seront entièrement refaites pour tenir compte des nouvelles prescriptions en vue du développement du village.

Cet investissement sera financé par nos liquidités. La partie « canalisations », pour un coût avoisinant CHF 50'000, sera prélevée sur la réserve « eaux usées ».

Rapport de la commission financière

M. le syndic passe à nouveau la parole à M. Noël Berger pour la lecture du rapport sur les investissements.

Les investissements 2012, à savoir l'achat d'un bus scolaire pour un montant de fr. 75'000.00 et la construction d'un trottoir à la route des Arbognes pour un montant de fr. 215'000.00 sont des investissements qui sont apparus, aux yeux de la Commission financière, comme nécessaires et utiles ; ils peuvent être financièrement supportés par la Commune par le biais des liquidités dont elle dispose.

Ils n'appellent dès lors aucune remarque particulière de la part des membres de la commission financière qui les préavisent favorablement et invitent l'assemblée à les accepter.

**Achat d'un bus scolaire CHF
75'000.00**

Vote : 58 oui 0 non 0
abst.

Aménagement d'un trottoir à la route des Arbognes CHF
215'000.00

Vote : 56 oui 0 non
2 abst.

Au vu du résultat, M. le syndic remercie les citoyens pour la confiance témoignée à l'égard du CC.

4. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

Le texte relatif aux statuts de l'ARS, publié dans le bulletin d'information, donne toutes les informations nécessaires. Toutefois, M. Sapin mentionne les différents articles parus dans la presse régionale ces temps derniers. L'association constituera une plate-forme de concertation régionale qui favorisera la cohérence des stratégies menées par les collectivités locales à l'intérieur du district, en même temps que la promotion et la défense des intérêts régionaux à l'extérieur.

Il sera créé une assemblée des délégués au sein de laquelle chaque commune aura un membre, le comité de direction dans lequel chacun des 4 secteurs du district sera représenté par 3 représentants. Le fonds régional d'investissement qui sera créé servira à financer et subventionner les travaux d'intérêt général et sera alimenté par les participations communales, soit env. fr. 15.00/hab. La limite d'endettement est fixée à fr. 15 mios.

M. François Trotti estime qu'il s'agit d'une bonne chose mais aimerait savoir comment seront nommés les délégués.

R. En principe, les délégués proposés seront des conseillers communaux et une répartition sera effectuée selon le nombre d'habitants afin que chaque région soit représentée plus ou moins équitablement.

M. Daniel Corpataux demande pourquoi ce sont les communes qui doivent financer cette association et non pas le canton.

- R. Parce qu'il s'agit d'équipements destinés au district et que les décisions politiques seront prises au niveau des communes. Il est bien clair que si une piscine devait être construite, elle le sera à Fribourg. Il est regrettable que lors de la construction du CO d'Avry, il n'ait pas été prévu une piscine, mais à ce moment-là il manquait une telle structure pour son financement.

Mme Christine Demont souhaite savoir ce qui va se passer si l'une ou l'autre commune décide de ne pas intégrer cette association.

- R. Sauf erreur, si les 2/3 des habitants du district acceptent, les autres communes auront l'obligation d'y adhérer.

Plus aucune question n'étant posée, nous passons au

Vote : 52 oui 0 non
3 abst.

3. Approbation du Règlement communal relatif à la gestion des déchets

M. Roger Freiburghaus indique le règlement communal relatif à la gestion des déchets, datant de 1998, devait être adapté. Un complément relatif aux déchets particuliers a été rajouté à notre ancien règlement. La couverture actuelle par le biais des taxes est de 64 % alors que la loi nous impose une couverture minimale de 70 %. De plus beaucoup d'apports coûteux pour la commune sont déposés à la déchetterie (batteries, pneus, mobilier à démonter, etc).

Actuellement, nous devons mettre un accent particulier sur le tri afin que la prise en charge soit moins coûteuse.

Aucune question n'étant posée, l'assemblée est invitée à passer au

Vote : 55 oui 0 non
3 abst.

6. Divers

En ouvrant ce chapitre, M. Guisolan donne la parole aux citoyens en leur rappelant que les questions posées doivent relever de l'intérêt général

M. Jean Cotting souhaite revenir sur le projet du trottoir à la route des Arbognes. Il tient à saluer cette initiative du Conseil. Il demande s'il ne serait pas judicieux de placer non pas une mais deux chicanes, soit des ralentisseurs bien en vue dans les deux sens de circulation. Quand sont prévus les travaux.

R. On prend note pour ce qui est des chicanes. Si nous avons passé cet investissement extraordinaire lors de l'assemblée des comptes, c'est dans le but de pouvoir passer à la réalisation de cet objet le plus rapidement possible. La mise à l'enquête devrait intervenir à la fin de cet été.

M. Jérémy Corpataux demande si l'on peut goudronner l'emplacement de la place de street hockey pour éviter les déjections de chats.

R. On va étudier la question et évaluer son coût

M. François Trotti demande comment il est possible de faire respecter la signalisation et les priorités au carrefour du haut du village et avec toutes les petites routes goudronnées qui débouchent sur la route principale.

R. La problématique de la pose de panneaux réside dans les autorisations délivrées par le Service des pts et chaussées, ainsi que de la gendarmerie. Il faut respecter les panneaux existants.

M. Christophe Corpataux revient sur les transports d'élèves par le bus jaune qui, tout en étant conforme, est doté de ceintures non réglables. Il serait facile pour la commune d'investir dans de nouvelles ceintures. Il revient également sur le mauvais état de la route pavée.

R. D'après la DICS, ce bus est toujours conforme et si l'on souhaitait le changer, nous devrions le payer nous-mêmes, alors que l'achat du nouveau bus nous sera remboursé par la DICS. De plus, il s'agirait d'un investissement à faire accepter dans les 3 communes et comme le bus jaune est encore autorisé à rouler une année, ce

sera refusé. Quant à l'adaptation des ceintures, ce n'est pas possible. En ce qui concerne l'état de la route, la commune de Prez a déjà été interpellée. Avec l'appui de la commune de Ponthaux, nous allons tenter, une nouvelle fois, d'intervenir. Nous avons rencontré le service des pts et chaussées récemment. La route de contournement de Prez ne sera pas réalisée avant 10 ans, ce qui revient à dire que la commune de Prez sera invitée à réexaminer à la question.

Mme Christine Demont demande s'il est prévu un accès plus sécurisé au terrain de foot.

R. Lors de fêtes et manifestations, afin de sécuriser les alentours, nous souhaiterions mettre une signalisation en place et la question de savoir laquelle a été posée au Service des ponts et chaussées. Il s'agit d'une route rectiligne qui incite les inconscients à faire de la vitesse.

M. Jean Cotting revient sur le projet d'un passage pour les piétons dont il a été question il y a quelques années.

R. Ce projet est toujours en veilleuse.

M. Christophe Corpataux indique qu'il entend dire des choses à ce sujet.

R. M. le syndic lui répond qu'il y a eu personnellement un contact avec M. Robert Stocker qui serait d'accord de céder un peu de terrain pour l'aménagement de ce passage, moyennant une compensation pour l'entrée. Il est vrai qu'il faudrait faire un échange de terrain. Par contre, il faudrait poser une barrière sur le bord de la route. Cela nécessite encore que l'on prenne des renseignements supplémentaires. Il s'agirait d'un investissement coûteux.

M. Pierre-Alain Scherly déclare qu'il a été constaté des pertes financières par rapport au réseau d'eau. En connaît-on les causes ?

R. Il n'y a aucune perte dans ce chapitre. Ce sont les eaux usées qui sont en déficit. En ce qui concerne le réseau d'eau, nous avons attribué un montant à la réserve. Les pertes d'eau constatées concernent probablement l'eau de construction pour laquelle nous facturons un forfait de fr. 100.00. Dès lors, les maîtres d'état laissent les robinets ouverts durant l'hiver. De plus, il faut savoir que notre réseau date de 1978, donc cela engendre aussi des pertes, il y a également le FC. Une perte est toutefois normale. La commune s'est dotée d'un appareil de détection des fuites.

M. Guy Chassot demande une précision sur les déchets particuliers

quant aux prix indiqués.

R. Il s'agit d'une fourchette et le Conseil peut adapter le prix dans la fourchette indiquée.

M. Charly Guisolan revient sur les pertes d'eau. Il précise qu'un collecteur a eu une fuite récemment et quand cela arrive un nombre impressionnant de m³ d'eau s'écoulent dans la nature. De plus, la fontaine du haut du village n'a pas de compteur.

M. le syndic le remercie et ajoute que notre eau est la meilleure marché loin à la ronde, même au-delà du canton de Fribourg. Le Conseil essaie toujours de l'améliorer surtout au niveau des nitrates. Une campagne va prochainement débiter à ce sujet. Une zone a déjà été délimitée sur la commune de Prez-vers-Noréaz. Nous avons abordé les propriétaires de terrains de ce secteur à ce sujet. Ces études seront subventionnées soit par le canton, soit par la Confédération. Afin de maintenir le taux de nitrates dans les limites légales, nous achetons toujours de l'eau à la commune de Montagny afin de la mélanger à la nôtre. Nous avons tenté d'acheter cette source, mais sans succès. Pour améliorer cette situation, il faudrait trouver un peu d'eau sur notre commune. Il serait souhaitable que l'on trouve encore 50 à 100 l/min.

M. Noël Berger demande des précisions quant au biogaz.

R. Le Groupe E est enchanté du nombre de raccordements demandés, au-delà des prévisions. La 1^{ère} mise en route débutera le 4 juin 2012. Une mise à l'enquête sera prochainement effectuée pour la traversée du village. La construction devrait s'effectuer assez rapidement.

Plus aucune question n'étant posée, M. le syndic ajoute que des quartiers semblent vouloir se développer au niveau des terrains situés en dessous de l'école d'en bas. En ce qui concerne l'immeuble actuellement en construction, la fin est prévue en mai 2013. On a pu constater dans la presse, que d'autres communes s'intéressent à se doter d'une telle structure afin de pouvoir maintenir les personnes âgées dans leur village. Nous avons la chance de disposer encore des terrains nécessaires à la construction de 2 autres immeubles.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic adresse ensuite ses chaleureux remerciements aux citoyens pour leur participation active aux débats, ainsi qu'à

- tous ceux qui oeuvrent au sein des commissions

- ceux qui se dévouent pour la commune et notamment Mme Kathrin Guisolan qui s'occupe avec beaucoup de soin et d'attention du fleurissement des parterres de la commune
- la secrétaire et la caissière
- les concierges et l'employé communal
- ses collègues du CC

Avant de lever l'assemblée, il remercie également les citoyens présents ce soir pour leur participation active aux débats et leur confiance, leur souhaite une bonne fin de soirée et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 21.25 h.

La secrétaire :

Le syndic :